

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 23 AVRIL 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire Marc Asselin.  
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.  
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

**MAISON JEAN-EUDES-BERGERON- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ALMA- SUBVENTION**

**202-12-2018**

CONSIDÉRANT QUE le milieu s'est mobilisé dans les derniers mois avec différents partenaires, intervenants, dont la Société d'habitation du Québec, afin de trouver des solutions qui permettraient la pérennité de la Maison Jean-Eudes-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire depuis le début dans le projet d'implantation de la Maison Jean-Eudes-Bergeron, notamment, par une aide financière annuelle équivalent au montant des taxes municipales de l'immeuble auprès de la coopérative procédant à sa gestion, tel qu'il appert, pour la présente année, de la résolution portant le numéro 008-01-2018;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les intervenants et les représentants de la Maison Jean-Eudes-Bergeron, dont l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma, afin d'assurer le financement à long terme visant à maintenir ladite maison d'accueil et d'hébergement pour les personnes ayant des déficiences physiques;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme communautaire pour notre population almatoise;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble en question est toujours imposable et qu'il n'est pas admissible à une exemption de taxes auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma s'engage à poursuivre et apporter son aide financière auprès de la Maison Jean-Eudes-Bergeron, par l'intermédiaire de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma, en souscrivant aux engagements suivants :

- subvention annuelle équivalente au montant des taxes municipales de l'immeuble la Maison Jean-Eudes-Bergeron, et ce, pour une période de 35 ans;
- contribution financière correspondant à 10 % de la subvention reconnue dans le cadre du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec, pour une période minimale de 5 ans, à laquelle s'ajoutent les frais de livraison et d'administration, et ce, jusqu'à un maximum de 20 unités;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, la Ville a déjà versé à titre de subvention un montant correspondant aux taxes municipales, soit 17 789,72\$, tel qu'il appert de la résolution précédemment citée;

CONSIDÉRANT QUE les présents engagements d'aide financière demeurent conditionnels à la cession de l'immeuble la Maison Jean-Eude-Bergeron à l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma et au maintien des activités de ladite Maison, dans le cadre du *programme Accès-logis volet III*, sur le territoire municipal de la ville d'Alma. Ainsi, tout changement de vocation dudit immeuble entraînera leur cessation;

il est proposé par madame la conseillère Aurée Villeneuve, appuyée par monsieur le conseiller François Carrier,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'engagement de la Ville d'Alma à soutenir financièrement la Maison Jean-Eudes-Bergeron selon sa vocation actuelle de la façon suivante :

- subvention annuelle équivalente au montant des taxes municipales de l'immeuble la Maison Jean-Eudes-Bergeron, et ce, pour une période de 35 ans;
- contribution financière correspondant à 10 % de la subvention reconnue dans le cadre du *programme de supplément au loyer* de la Société d'habitation du Québec, pour une période minimale de 5 ans, à laquelle s'ajoutent les frais de livraison et d'administration, et ce, pour un maximum de 20 unités d'hébergement;

et ce, conditionnellement à ce que l'immeuble la Maison Jean-Eude-Bergeron soit cédé à l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma et au maintien des activités de ladite Maison, dans le cadre du *programme Accès-logis volet III*, sur le territoire municipal de la ville d'Alma.

D'autoriser le versement des subventions ci-avant mentionnées, il est cependant à préciser que pour l'année 2018, la subvention annuelle, ci-avant mentionnée, a déjà été versée."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUBVENTION – JEUX FADOQ ET SALON 50+**

**203-12-2018**

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants des Jeux FADOQ et du Salon 50+, qui ont eu lieu à Alma les 13, 14 et 15 avril 2018;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
**ET RÉSOLU :**

"d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava pour l'organisation de la 29<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ et du Salon 50+, qui ont eu lieu les 13, 14 et 15 avril 2018, étant entendu qu'il faut déduire de cette somme les demandes de services formulées par cet organisme et 50 % des frais de location du Centre multisports, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**, madame la conseillère Sylvie Beaumont quitte la salle du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, après avoir dénoncé son intérêt personnel particulier dans ce dossier à titre d'agente de développement de la FADOQ région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava.

**TOURNOI DE CURLING DU CENTRE SPORTIF MISTOUK (DELISLE) – 204-12-2018**  
**AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la 35<sup>e</sup> édition du Tournoi de curling du Centre sportif Mistouk s'est déroulée du 12 au 15 avril 2018 au Centre sportif Mistouk;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du Tournoi de curling du Centre sportif Mistouk et le plan de visibilité offert;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
**ET RÉSOLU :**

"d'autoriser le versement d'une aide financière de 1 000 \$ au Tournoi de curling du Centre sportif Mistouk, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CÉGEP EN SPECTACLE – FINALE RÉGIONALE DE L'EST DU QUÉBEC – 205-12-2018**  
**COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QUE le Collège d'Alma a présenté la Finale régionale de l'Est du Québec de « CÉGEP en spectacle » le 24 mars dernier à la salle La Tourelle;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan de visibilité offert;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,  
appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
**ET RÉSOLU:**

"d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Collège d'Alma, à titre de commandite pour la Finale régionale de l'Est du Québec de « CÉGEP en spectacle » qui a eu lieu à la salle La Tourelle le 24 mars 2018, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**, monsieur le conseiller Frédéric Tremblay quitte la salle du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, après avoir dénoncé son intérêt personnel particulier dans ce dossier à titre de conseiller en communication du Collège d'Alma.

PÉRIODE DE QUESTIONS

206-12-2018

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 07.

 greffier  maire